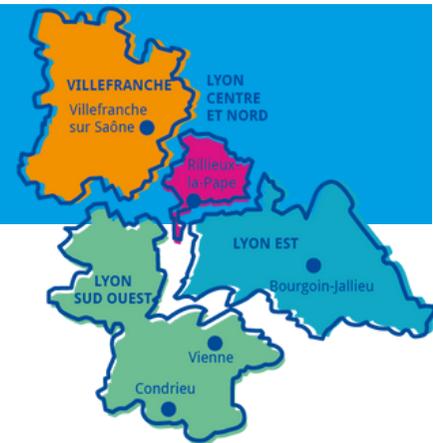




PARCOURS DE SOIN EN PÉDIATRIE



L'HAD Soins et Santé développe une **filière PEDIATRIE** pour la prise en charge des enfants ayant pour objectif le maintien à domicile. Ces prises en charge visent à **prévenir ou éviter toute hospitalisation itérative**.

Critères d'inclusion

- Stabilité clinique
- Accord des parents ayant l'autorité parentale pour la prise en charge en HAD
- Parent(s) habitant dans le Rhône, le Nord Isère, ou les communes limitrophes de l'Ain
- Patients avec droits sociaux : ALD, CMU, AME, ...
- Si absence de droits ou droits partiels : PEC HAD si devis accepté par les parents

Critères d'exclusion

- Trajet domicile / Urgence pédiatrique estimé trop long en fonction de la situation
- Domicile non adapté à une PEC en HAD

Traitement d'une demande de PEC Pédiatrie

• Demande d'HAD selon les indications possibles via Easily ou par mail avec le document de demande d'admission HAD Pédiatrique par le médecin hospitalier (ou plus rarement par le médecin traitant).

• Préparation et livraison à domicile du matériel et des médicaments.
• Visite à domicile par la puéricultrice coordinatrice de l'HAD (au besoin avec IDELs et Médecin HAD).
• Organisation de la prise en charge et des surveillances nécessaires.

Prise en charge en Pédiatrie

• Réalisation et traçabilité des soins par les équipes de l'HAD et nos partenaires libéraux.
• Coordination par l'équipe pluriprofessionnelle de l'HAD.
• Visite à domicile hebdomadaire minimum par la puéricultrice coordinatrice
• Transmission d'un compte-rendu d'hospitalisation au médecin ou service adresseur.

Relai

DEMANDE

PRÉADMISSION

ENTRÉE

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DU SOIN

SUIVI
(SOINS, COORDINATION, RÉÉVALUATION, ...)

SORTIE

- Étude de faisabilité de la prise en charge en HAD par la puéricultrice coordinatrice.
- Visite hospitalière par la puéricultrice coordinatrice
- Décision de PEC par le médecin praticien en HAD.
- Prescripteur informé de la PEC ou non du patient en HAD.
- Rédaction du projet de soin par le médecin spécialisé en pédiatrie et la puéricultrice coordinatrice en lien avec la prescription du médecin adresseur et en accord avec les parents.
- Confirmation du jour de l'entrée en HAD.

- Transmission des documents utiles via la messagerie sécurisée (MonSisra).
- Accès au dossier informatisé pour les intervenants de l'HAD et les libéraux.

- Décision de fin d'HAD en cas de réhospitalisation ou d'amélioration de l'état de santé.
- Envoi du CR d'hospitalisation en HAD aux différents acteurs de la PEC de la patiente.
- Relais libéraux et prestataires si besoin.
- Relais PMI pour les enfants de moins de 6 ans.